



TEXTE n° 765
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

21 juin 2016

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

*visant à rendre constitutionnel
le principe d'indisponibilité du corps humain.*

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi
constitutionnelle.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 juin 2016.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale